

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2800

présenté par
M. Lioger

ARTICLE 64 BIS

À l'alinéa 7, supprimer le signe et le mot :

« /ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Ce sont bien les marchés CREM qui sont visés.